

**N°16-09-74**

L'an deux mil seize, le lundi 26 septembre à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LEROY, Président, suite à la convocation en date du 19 septembre 2016.

**Présents :**

Mesdames SERRURIER B. ; CARVALHO H. ; POULAIN P. ; DE JONGHE N. ; DOURIEZ D. ; DELRUE J. ; DEGREMONT F. ; WESTENHOEFFER V. ; BERQUEZ M.L. ; BEAUBOIS B. ; BOIN E. ; LEMAIRE C.

Messieurs PRUVOST M. ; VASSEUR C. ; BOUFFART J. ; DUWAT A. ; GARDIN J. ; COLIN O. ; FRANQUE G.A. ; GARENAUX M. ; BRUGGEMAN M. ; DELATTRE J. ; SAGNIER F. ; CROQUELOIS J.M. ; CHARLEMAGNE V. ; DUFOUR O. ; CLABAUT A. ; FOURNIER D. ; COLIN G. ; WALLET B. ; WAUQUIER A. ; COYOT J.C. ; WAVRANT M. ; CORDIER A. ; BACQUET J. ; GALLET J.M. ; TELLIER C. ; LEFEBVRE S. ; CAZIN B. ; DELATTRE G. ; DELANNOY J. ; HOCHART J.L. ; WYCKAERT G.

**Absents excusés :**

Messieurs ALLOUCHERY J.M. ; LHEUREUX M. ; SENECAT D. ; MONFAIT D. ; DENUNCQ R. ; BEE D.

**Absents :**

Madame POURCHEL I.

Messieurs MAGERE M. ; FOURRIER B.

Madame Béatrice BEAUBOIS est élue secrétaire.

**OBJET : IMPLANTATION DU COLLECTIF ART GROUPE A ZUDAUSQUES – SIGNATURE  
D'UNE CONVENTION TRIPARTITE**

**Rapporteur : Joëlle DELRUE**

L'Association Art Groupe est un collectif d'artistes locaux très impliqué sur le Territoire de la CCPL. Il regroupe des artistes intervenant dans les domaines de la sculpture, la photographie, la peinture contemporaine, la reproduction (sténopé, cyanotype, sérigraphie...).

Art Groupe est ainsi partenaire du Territoire dans l'organisation du Festival d'Art Singulier prévu du 8 au 16 octobre prochain, dans le cadre d'animations du réseau PLUME, ou de nombreux ateliers périscolaires dans différentes écoles et communes de la CCPL.

A la recherche de locaux pour s'implanter durablement et pouvoir exercer leur art, les artistes de l'association ont sollicité la CCPL afin de les aider à trouver un local. Compte tenu de l'importance de ce collectif d'artistes sur le plan culturel pour l'ensemble du territoire, il est primordial de leur permettre de demeurer sur la CCPL.

Après sollicitation des 36 communes du territoire, seule la commune de ZUDAUSQUES a proposé un local, il s'agit d'une grange dont elle est propriétaire et qu'elle réaménagerait en conséquence.

Compte tenu :

- de l'intérêt qu'accordent la CCPL et ses communes à ce collectif d'artistes,
- du fort investissement de ce collectif d'artistes dans l'organisation du festival d'Art Singulier,
- des investissements consentis par la commune de Zudausques,

Et afin d'ancrer durablement ce collectif sur le territoire, il est proposé que la CCPL puisse prendre en charge les frais de fonctionnement annuels de ce local (eau, télécom, électricité et chauffage) dans le cadre d'une convention tripartite entre la CCPL, Art Groupe et la commune de Zudausques.

Le versement de ces frais se ferait sous forme de subvention à l'association révisable annuellement en accord avec l'ensemble des parties.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 43 voix POUR et 1 abstention,

- **AUTORISE** le Président à signer la convention tripartite CCPL/Zudausques/ART\_GROUPE
- **ACCORDE** une subvention annuelle révisable au collectif ART\_GROUPE.

Pour extrait conforme.  
Le Président,

